

Les apatrides

Inéloignables et pourtant détenus

JRS Belgium visite les centres de détention pour migrants chaque semaine. Nous y rencontrons régulièrement des personnes à la fois sans papiers et sans pays : elles sont apatrides. Les difficultés qu'elles ont à régulariser leur situation les rendent à risque d'être détenues. La volonté de, malgré tout, les éloigner pousse les autorités à les détenir pour une durée prolongée. L'impact négatif de la détention a pourtant été démontré. En continuant à l'exposer, nous espérons gagner en soutien pour la mise en œuvre d'alternatives à la détention.

L'APATRIDIE EN BELGIQUE

En Belgique, les personnes apatrides peuvent **faire reconnaître** leur **statut auprès du Tribunal** de la famille. Cette procédure ne débouche que sur un « acte déclaratoire ». La reconnaissance en tant qu'apatride ne comprend, en d'autres mots, **pas de droit de séjour automatique**.

En l'état actuel des choses, la personne reconnue apatride devra **ensuite** introduire une **procédure de régularisation humanitaire** dont l'issue est incertaine. Cette situation, comparée à celle d'une personne ayant obtenu la protection internationale, a été jugée **discriminatoire** par la Cour constitutionnelle.

Début mars 2023, le Gouvernement a annoncé vouloir réformer la procédure prévue pour les personnes apatrides en les protégeant davantage. Aucun projet de loi n'a encore été transmis au Parlement de sorte que les conditions ne peuvent pas encore être examinées à ce stade.

L'HISTOIRE DE FIONA

*Je suis **née en Yougoslavie**, un pays qui n'existe plus. Je fais partie de la communauté rom mais je n'ai pas d'attache, **pas de nationalité**.*

*Entre la Serbie, la Belgique et la France, j'ai **tenté de régulariser ma situation**. En vain. J'ai demandé l'asile en France et en Belgique, mes demandes ont été rejetées. J'ai essayé de gagner la Serbie, et on m'a renvoyée en Belgique. Ces démarches m'ont épuisée. Je ne savais plus quoi faire pour obtenir des papiers et sortir ma famille de cette situation.*

*En 2006, lors d'un contrôle routier avec ma famille, la police nous a demandé de présenter nos papiers, ce qui nous était impossible. On nous a alors **mis en détention** avec les enfants. Enfin, dans ce qu'on appelle un centre fermé. Mais ce n'est pas très différent d'une prison : dans les deux cas **on te prend ta liberté**. C'était **très angoissant**. Après deux mois, on nous a renvoyé en France. Allez comprendre...*

*Pendant **10 ans** nous sommes **restés invisibles et vivions dans la peur**. Nous avons finalement été reconnus comme apatrides et en **2020 obtenu une régularisation**. Notre famille a enfin pu trouver une vie normale.*

NOS RECOMMANDATIONS

Les personnes apatrides sont dans une situation claire d'inéloignabilité. Les détenir est inutile, compliquer leur accès à un droit de séjour l'est tout autant.

➔ Créer dans la loi un **régime spécifiques de séjour** régime spécifique de séjour pour les personnes apatrides.

